

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à la délibération : 08

Séance du 12 mai.2022

01247.2022.5. 9

*L'an deux mil vingt DEUX, le 12 mai à 19 heures*

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,*

*S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans*

*le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine VIALLET, Maire.*

Date de la convocation : 06.05.2022

Date d'affichage : 13.05.2022

Présents M. VIALLET. D. JULLIARD. E. LEE. MC COUTURIER.

JF JOLY. M. VUILLERMOZ.P.ECAILLE.C.GROSGURIN

Absents Excusés : S. JUHEN a donné pouvoir à M. VIALLET

J.GRANDCLEMENT a donné pouvoir à E.LEE

G.LEGAY a donné pouvoir à D. JULLIARD

M.P.ECAILLE a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET / 2022.5 Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la réfection de la toiture de la poste au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)**

Madame le maire évoque l'objectif principal de ce projet qui est la réfection totale de la toiture du bâtiment de la poste selon le choix de l'entreprise retenue ci-dessus ;

Aussi, afin de mettre ces travaux en œuvre, compte tenu du coût de l'opération, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2022 ou DSIL 2022.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT**

Montant Fonds propres	12 137.22 €	
Emprunts	0 €	
<b>Sous-total autofinancement</b>	<b>12 137.22 €</b>	<b>60 %</b>
Etat – DETR ou DSIL	6 068.61 €	30 %
Taux majoré au titre des projets vertueux (isolation)	2 022.87 €	10 %
Conseil régional	0 €	
Conseil départemental	0 €	
Fonds de concours CAPG	0 €	
<b>Sous-Total subventions publiques</b>	<b>8 091.48 €</b>	<b>40%</b>
Total H.T.	20 228.71 €	100,00 %

**Le conseil municipal, après avoir délibéré**

- ADOPTE les modalités de financement du projet de réfection de la toiture de la poste
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- SOLLICITE l'aide de l'État au titre de la DETR ou de la DSIL
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions - AUTORISE madame le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8+3 pouvoirs

M. VIALLET. D. JULLIARD. E. LEE. MC COUTURIER. JF JOLY. M. VUILLERMOZ. P. ECAILLE.C. GROSGURIN.

S. JUHEN a donné pouvoir à M. VIALLET ; J. GRANDCLEMENT a donné pouvoir à E.LEE ; G.LEGAY a donné pouvoir à D. JULLIARD

Délibération 01247.2022.5. 9

**Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.**

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

et publication et notification

le :

Pour copie conforme

Le Maire, M. VIALLET

